

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **E245 Canister**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
Seal Eco B.V.  
Handelsweg 20  
8152 BN Lemelerveld  
The Netherlands  
+31 572 3710 278152
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** NVIC-Nederland. Tel: +31-30-2748888 (seulement pour les médecins)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 1      H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2      H315 Provoque une irritation cutanée.  
STOT SE 3      H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS07



GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
cyclohexane  
naphta léger (pétrole), hydrotraité  
acétone

- **Mentions de danger**  
H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**  
P210      Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261      Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2019

Version: 7

Révision: 13.03.2019

#### Nom du produit: **E245 Canister**

(suite de la page 1)

- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Indications complémentaires:

Contient bis(dibutyldithiocarbamate) de zinc. Peut produire une réaction allergique.  
 Réservé aux utilisateurs professionnels.  
 Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

- 2.3 Autres dangers non applicable
- Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

##### Composants dangereux:

CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37	oxyde de diméthyle ⚠ Flam. Gas 1, H220; Flam. Liq. 1, H224; Press. Gas C, H280	20-<40%
CAS: 110-82-7 EINECS: 203-806-2 Reg.nr.: 01-2119463273-41	cyclohexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10-<20%
CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9 Reg.nr.: 01-2119475133-43	naphta léger (pétrole), hydrotraité ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10-<20%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49	acétone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	5-<10%
CAS: 136-23-2 EINECS: 205-232-8 Reg.nr.: 01-2119535161-51	bis(dibutyldithiocarbamate) de zinc ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; ⚠ Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	<0,5%

##### Indications complémentaires:

Naphta (CAS 64742-49-0) classées et étiquetées conformément 67/458/CEE, Note P [substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (CAS: 71-43-2)]  
 Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales:
  - Autoprotection du secouriste d'urgence.
  - Enlever les vêtements contaminés. Si les symptômes persistent ou en cas de doute consulter un médecin.
- Après inhalation:
  - En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
  - Si la victime ne respire pas: pratiquer la bouche-à-bouche ou bouche-à-nez réanimation, aviser le médecin d'urgence immédiatement
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:
  - Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
  - Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion:
  - Rincer la bouche avec de l'eau
  - Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2019

Version: 7

Révision: 13.03.2019

**Nom du produit: E245 Canister**

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple:  
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un vêtement de protection totale.

#### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.  
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2003, l'UE oblige les organisations où un danger d'explosion existe d'accomplir à la nouvelle directive ATEX 137 (directive 1999/92/CE). Une autre directive est la directive ATEX 95 (94/9/CE), cette directive est spécifiquement applicable pour les équipements utilisés où un danger d'explosion existe.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2019

Version: 7

Révision: 13.03.2019

**Nom du produit: E245 Canister**

(suite de la page 3)

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

##### · 8.1 Paramètres de contrôle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

##### 115-10-6 oxyde de diméthyle

VME Valeur à long terme: 1920 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

##### 110-82-7 cyclohexane

VME Valeur momentanée: 1300 mg/m<sup>3</sup>, 375 ppm  
Valeur à long terme: 700 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm  
(11)

##### 67-64-1 acétone

VME Valeur momentanée: 2420 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm  
Valeur à long terme: 1210 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

##### · 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Porter au cours des opérations telles que le ponçage, perçage et vu les équipements de protection de bonne qualité.

Masque antipoussières FFP3 Filtering Facepiece Particles (EN 149:2001)

Gants de haute résistance mécanique (EN388 (4.1.3.1))

Lunettes de protection hermétiques (EN166-168, 170)

Protection de l'ouïe (EN352-2)

Nettoyer le vêtement souillé en aspirant; ne pas souffler, ni broser.

Conserver à part les vêtements de protection.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

La teneur en oxygène de l'air inhalé doit être suffisante c.-à-> 17%

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre AXP3(EN371)

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Gants en caoutchouc butyle(EN374, EN388:4101).

Perméation EN374-3: 2003 (minutes)> 480 minutes

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Pendant que l'on porte des gants de protection nous conseillons également de mettre de sous-gants en coton. Afin d'éviter une exposition potentielle au produits absorbés les sous-gants doivent être jetés après l'utilisation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:** Butylcaoutchouc

· **Pour le contact d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:** Butylcaoutchouc

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2019

Version: 7

Révision: 13.03.2019

**Nom du produit: E245 Canister**

(suite de la page 4)

**· Protection des yeux:**


Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de protection(EN166)

**· Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs(EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**· Indications générales.**
**· Aspect:**

· <b>Forme:</b>	Liquide
· <b>Couleur:</b>	Brun clair
· <b>Odeur:</b>	De type solvanté
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.

**· valeur du pH:** Non applicable.

**· Changement d'état**

· <b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
· <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	-24 °C

**· Point d'éclair** -42 °C

**· Température d'inflammation:** Non déterminé.

**· Température de décomposition:** Non déterminé.

**· Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**· Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

**· Limites d'explosion:**

· <b>Inférieure:</b>	1,3 Vol %
· <b>Supérieure:</b>	18,6 Vol %

**· Pression de vapeur à 20 °C:** 5.200 hPa

**· Densité à 20 °C:** 0,7911 g/cm<sup>3</sup>
**· Densité de vapeur:** Non déterminé.

**· Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.

**· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Pas ou peu miscible

**· Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

**· Viscosité:**
**· Dynamique à 20 °C:** 400 mPas

**· Teneur en solvants:**

· <b>Solvants organiques:</b>	74,9 %
· <b>VOC (EC)</b>	592,6 g/l
· <b>VOC% (EC)</b>	74,91 %

**· Teneur en substances solides:** 25,1 %

**· 9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**· 10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· 10.2 Stabilité chimique**
**· Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2019

Version: 7

Révision: 13.03.2019

**Nom du produit: E245 Canister**

(suite de la page 5)

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Agents oxydants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**  
Le produit n'a pas été testé. Les états dessous ont été calculées à partir des propriétés des composants individuels.
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

##### 115-10-6 oxyde de diméthyle

Inhalatoire	LC50, 4h	308 mg/l (Rat)
-------------	----------	----------------

##### 110-82-7 cyclohexane

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rabbit)

##### 67-64-1 acétone

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50	39 mg/l (Rat)

##### 136-23-2 bis(dibutyldithiocarbamate) de zinc

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
------	------	--------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

##### 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique:**

##### 110-82-7 cyclohexane

LC50, 96h	4,53 mg/l (Fatheted minnow, Pimephales promelas)
EC50, 48h	0,9 mg/l (Daphnia magna)
EC50, 72h	3,4 mg/l (Algae)

##### 67-64-1 acétone

LC50, 96h	>5.000 mg/l (Fish)
EC50, 48h	39 mg/l (Daphnia magna)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

##### 115-10-6 oxyde de diméthyle

log Kow	0,1 (no species defined)
	Empfohlener Wert der LOG KOW Datenbank

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2019

Version: 7

Révision: 13.03.2019

#### Nom du produit: **E245 Canister**

(suite de la page 6)

- **Autres indications:**

Les données écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information fournie est basée sur la connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits similaires.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
 Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
 Toxique pour les organismes aquatiques.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets** Code de déchet exacte avec le broyeur.

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**

- **ADR, IMDG, IATA** UN3501

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR** 3501 PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHER MÉTHYLIQUE, CYCLOHEXANE), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

- **IMDG** CHEMICAL UNDER PRESSURE, FLAMMABLE, N.O.S. (DIMETHYL ETHER, CYCLOHEXANE), MARINE POLLUTANT

- **IATA** CHEMICAL UNDER PRESSURE, FLAMMABLE, N.O.S.

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR**



- **Classe** 2 8F Gaz.

- **Étiquette** 2.1

- **IMDG**



- **Class** 2 Gaz.

- **Label** 2.1

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2019

Version: 7

Révision: 13.03.2019

**Nom du produit: E245 Canister**

(suite de la page 7)

· IATA



· **Class** 2 Gaz.  
 · **Label** 2.1

· **14.4 Groupe d'emballage**  
 · **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**  
 · **Marine Pollutant:** Oui  
 Signe conventionnel (poisson et arbre)  
 · **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Gaz.  
 · **Indice Kemler:** 23  
 · **No EMS:** F-D, S-U  
 · **Stowage Category** D  
 · **Stowage Code** SW2 Clear of living quarters.

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**  
 · **Quantités limitées (LQ)** 0  
 · **Quantités exceptées (EQ)** Code: E0  
 Non autorisé en tant que quantité exceptée  
 · **Catégorie de transport** 2  
 · **Code de restriction en tunnels** B/D

· **IMDG**  
 · **Limited quantities (LQ)** 0  
 · **Excepted quantities (EQ)** Code: E0  
 Not permitted as Excepted Quantity

· **"Règlement type" de l'ONU:** UN 3501 PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHER MÉTHYLIQUE, CYCLOHEXANE), 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**  
 · **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.  
 · **Catégorie SEVESO**  
 P5a LIQUIDES INFLAMMABLES  
 E2 Danger pour l'environnement aquatique  
 · **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 10 t**  
 · **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50 t**  
 · **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 57

· **Prescriptions nationales:**

Classe	Part en %
NK	60-<80

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.  
 · **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2019

Version: 7

Révision: 13.03.2019

**Nom du produit: E245 Canister**

(suite de la page 8)

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1
- Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé
- Flam. Liq. 1: Liquides inflammables – Catégorie 1
- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

#### Sources.

La classification est en ligne avec les listes CEE actuelles, mais est complétée par des données tirées de publications scientifiques et les données de l'entreprise.

#### \* Données modifiées par rapport à la version précédente

#### AVIS DE NON RESPONSABILITÉ:

Les informations et renseignements qui figurent dans le présent document, notamment toutes les recommandations relatives à l'application et à l'utilisation de nos produits, reposent sur des essais méticuleux réalisés en laboratoire et sur l'expérience pratique prévalente. A ce titre, ils sont considérés comme corrects au moment de la publication. Toutefois, ces informations fournies verbalement, par écrit ou moyennant des essais ne nous engagent pas. Ceci est aussi le cas pour les informations pratiques communiquées dans le cadre de notre service à la clientèle. En raison des conditions (qui peuvent varier) de transport, de stockage, de processus, d'utilisation du subjectile ou d'application du produit (que nous ne pouvons connaître et qui échappent à notre contrôle), il est vivement recommandé d'effectuer un nombre suffisant d'essais afin de s'assurer que nos produits sont appropriés aux processus et aux applications projetés. En outre, il incombe à l'utilisateur de se servir de ce matériau en prenant toutes les précautions nécessaires, conformément aux informations de la fiche de données de sécurité (et à celles fournies par tout autre moyen par Seal Eco) et en respectant pleinement la réglementation relative à la santé, à la sécurité et au respect de l'environnement.

Bien que toutes les précautions requises aient été prises lors de la préparation du présent document, Seal Eco décline toute responsabilité quant aux préjudices ou lésions pouvant résulter de son utilisation hormis la responsabilité limitée envers une partie liée à un contrat pouvant survenir sur la base des conditions générales de vente de Seal Eco (un exemplaire de ces conditions est disponible sur demande). L'acceptation par Seal Eco de toute commande de ce produit est expressément conditionnée à l'assentiment de l'acheteur à ces conditions générales de vente. Aucune information figurant dans le présent document (ni aucune information communiquée verbalement, par écrit ou moyennant des essais) ne doit être interprétée comme une autorisation, une recommandation ou une incitation données par Seal Eco, ses responsables, ses employés ou affiliés, à utiliser un produit ou un processus de façon à enfreindre ou être en contradiction avec un brevet. Seal Eco n'atteste aucunement ni ne garantit que l'utilisation de ses produits ou processus n'enfreindra aucun brevet ; il incombe à l'acheteur de vérifier qu'un tel brevet peut être utilisé dans la juridiction en question.

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2019

Version: 7

Révision: 13.03.2019

Nom du produit: **E245 Canister**

(suite de la page 9)

FR